

CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM) DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE



LA SANTÉ MENTALE ?

« C'est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté* ».

La santé mentale englobe la promotion du bien-être, la prévention des troubles mentaux, le traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles.

Selon l'OMS, les troubles mentaux ou neurologiques touchent une personne sur 4 dans le monde. En France, une personne sur 5 environ serait touchée au moins une fois dans sa vie. De plus, la complexité des prises en charge et des parcours est en augmentation.

* Définition de l'Organisation mondiale de la santé



LE PÉRIMÈTRE DU CLSM

Le territoire concerné par le CLSM est celui du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

UN CLSM, C'EST QUOI ?

Instance de concertation et de coordination qui permet à tous les acteurs de la santé mentale de créer du lien, développer une culture commune, partager des compétences, fédérer et coordonner des initiatives locales et travailler dans un esprit de

complémentarité. Dès 2014, plusieurs partenaires du champ de la santé mentale ont validé l'intérêt de la mise en place d'un CLSM afin de faire face aux besoins et défis d'un territoire (manque de professionnels de santé, de ressources, besoin de coordination, de partage de connaissances et de points de vue, création de dispositifs, etc.).

Le lancement de la démarche de Contrat Local de Santé par le Pays Sud Bourgogne (devenu depuis PETR Mâconnais Sud Bourgogne) a permis de mobiliser les partenaires pour mettre en place le CLSM, qui en est le volet santé mentale.

- Contribuer à améliorer les réponses en matière de santé mentale sur le territoire pour **faciliter le parcours de vie des personnes**.
- Développer la **prévention et la promotion** de la santé mentale.
- Contribuer à la **dé-stigmatisation** des personnes souffrant de troubles de la santé mentale.

POURQUOI ?

ORGANISATION ?

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :
ensemble des acteurs de la santé mentale

COMITÉ DE PILOTAGE :
signataires de la convention et partenaires associés*

COMITÉ TECHNIQUE :
responsables des commissions

COMMISSIONS THÉMATIQUES :
ouvertes à tous (professionnels, usagers, élus, etc.)

La gouvernance, définie par une convention-cadre de fonctionnement, est animée par le PETR.

* PETR Mâconnais Sud Bourgogne, ARS Bourgogne-Franche-Comté, Préfecture de Saône-et-Loire, Conseil Départemental de Saône-et-Loire, Groupe d'Entraide Mutuelle Atout Trèfle, UNAFAM, PEP 71, ARHM La Chevanière, HESPERIA 71, Maison de la Santé du Mâconnais, OPAC 71, Centre Hospitalier de Mâcon, UDAF 71, Le Pont, Fédération des Acteurs de la Solidarité, Maison des Adolescents, Éducation Nationale, IREPS Bourgogne Franche-Comté.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous sont invités à participer aux travaux des commissions : professionnels, usagers, familles, citoyens, etc.

LES TRAVAUX EN COURS ?

- Investissement dans les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) afin de proposer un programme d'actions sur ces deux semaines.
- Rédaction d'un guide de la santé mentale en Mâconnais Sud Bourgogne à destination des professionnels de terrain et des élus.
- Réunion d'une commission de travail « Santé mentale : enfance et parentalité ».
- Réunion d'une commission de travail sur la dé-stigmatisation des troubles de la santé mentale.
- Lien avec la Commission technique d'étude et de régulation (dispositif de coopération entre le centre hospitalier de Mâcon et les établissements et services sociaux et médico-sociaux du sud de la Saône-et-Loire).
- Animation des groupes de travail et temps d'échanges sur le territoire lors des commissions.
- Développement de l'interconnaissance entre les professionnels et les structures du territoire.
- Identification des besoins en formation des professionnels, mise en place de sessions de sensibilisation, etc.

CONTACT :

Pôle Santé du PETR Mâconnais Sud Bourgogne
Claire Pernet
cpernet@maconnais-sud-bourgogne.fr
Tél. 03 85 20 91 10